

# Procès-verbal

Commission de la formation et de la vie  
universitaire  
01 décembre 2014

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 14h30 dans la salle du conseil, 40 rue de Rennes, sous la Présidence de M. Didier PELTIER, Vice-président CFVU de l'université d'Angers.

<b>PELTIER Didier -Vice Président CFVU</b>	<b>Présent</b>
ALENET Wilhelmine suppléante : Marine PAILLOT	Présente
ALLAIN Philippe	Donne procuration à Carole Avignon
ARTUS Rémy suppléant : Félix CHAILLOU-DELECOURT	Donne procuration à Nicolas Pellerin
AVIGNON Carole	Présente
BALLOUCHE Aziz	Présent
BORDET Laurent	Présent
BOUCHÉ Tatiana suppléant : Arthur PIRAUX	Donne procuration à Mathieu LEVAILLANT
CALENDA Alphonse	Présent
CHALLENGE DE CEVINS Mathias suppléante : SANTOS VALERIO Margarida	
CHAS Corentin suppléante : Charlotte VIAIRON	Donne procuration à Wilhelmine ALENET
COUTANT Régis	Présent
CULLIERE Aurore suppléant : Guillaume LEVAVASSEUR	Présente
DANIEL Christophe	Présent
DAVID Anne-Laure	Présente
DIALLO Cheick Tidiani suppléante: DIABATE Djelika	
DODIER Loulou suppléante : Léa CLAVIER	
DUCHÉNE Thibaut suppléant : Martial LAUNAY	Présent
Cindy GOUGEON Suppléant :	Présente
GROS Olivia suppléante: PELLETIER Léonie	
GUERIN Fabrice	Présent
HULSMANN Guido	Présent
LAHEURTE Cyrille	Présent
LEMAIRE Félicien	Présent
LENOIR Pascal	Donne procuration à Aziz BALLOUCHE
LERICHE Philippe	Présent
LEVAILLANT Mathieu suppléante : GELINEAU Florine	Présent
LUSSON Nathalie	Donne procuration à Laurent BORDET
MALLET Sabine	
NEAU Elise suppléant : MAHMAL Youssef	
PALMERO Sandra	
PELLERIN Nicolas suppléant : PÉNARD Adrien	Présent
PÉRON Maurine Suppléante : COZIC Elisa	Présente
PLAUD Ghislaine	Donne procuration à Didier PELTIER
PENCHAUD Anne-laurence	Donne procuration à Régis COUTANT

PULIDO Loïc	
RULENCE David	
SEASSAU Aymeric	
TRAON Christelle	Présente
VIDAL Stéphane Suppléant : Axel NEAU	Présent

◆ **Membres présents invités :**

M. Morice, Vice-président délégué à la culture et aux initiatives

Mme Favreau, Doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion

M. Schaub, Directeur de l'UFR Sciences

Mme Rey, Assesseur à la pédagogie, ITBS

M. Pietrini, Directeur du SUAPS

<b>1. Informations ComUE UBL</b> .....	5
1.1 Information ComUE UBL .....	5
1.2 Information sur la campagne d'évaluation .....	11
1.1 Etat des premières inscriptions en L1 au 20 octobre 2014 et comparatif .....	14
1.2 Nouveau membre de la CFVU – collège B – secteur médecine.....	15
<b>2. Enseignement</b> .....	15
2.1 Modifications du règlement du Diplôme d'université d'Etudes françaises .....	15
<b>3. Convention</b> .....	18
3.1 Accord de coopération entre l'ISTIA, Université d'Angers et Unicamp, Campinas, Brésil pour la mise en place d'un double diplôme .....	18
<b>4. Vie étudiante</b> .....	19
4.1 Charte FSDIE .....	19
4.2 Répartition des fonds FSDIE .....	21
4.3 Projets FSDIE.....	21
<b>5. Elections</b> .....	22
5.1 Election d'un étudiant au conseil de gestion du SUMPPS.....	22
5.2 Election d'un étudiant au conseil de gestion du SUAPS.....	22
5.3 Election d'un enseignant–chercheur à la commission d'attribution des bourses de mobilité....	22
<b>Annexes</b> .....	22

Monsieur Peltier ouvre la séance à 14h30.

## 1. Informations ComUE UBL

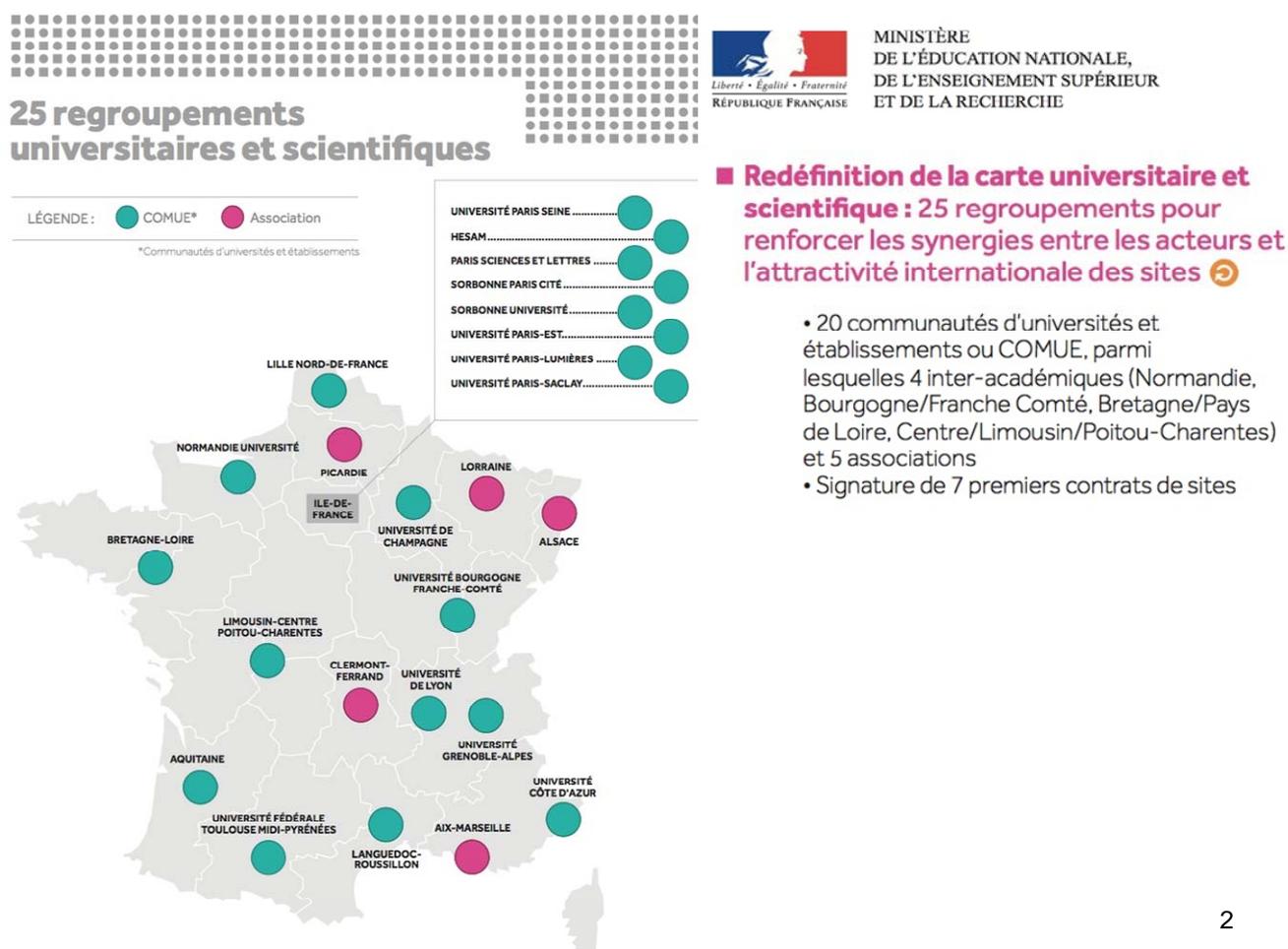
### 1.1 Information ComUE UBL

Monsieur Peltier propose un point d'information sur des dossiers clefs de la ComUE.

Il s'appuie sur un document présenté aux collectivités locales fin novembre 2014 et débute par un bref rappel de la loi :

[...] Sur un territoire donné qui peut être académique ou interacadémique, sur la base d'un **projet partagé**, les établissements d'enseignement supérieur ... et les organismes de recherche partenaire **coordonnent** leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert [...]

[...] La coordination territoriale est organisée par **un seul établissement** d'enseignement supérieur, pour un territoire donné. Cet établissement est soit le nouvel établissement issu d'une fusion, soit **la ComUE** lorsqu'elle existe, soit l'association avec lequel les autres établissements ont conclu une convention d'association ... [...]



2

Il présente la répartition des ComUE à l'échelle de la France. La ComUE UBL serait la plus importante de France en termes de volume. Monsieur Peltier donne quelques chiffres à l'appui et précise la méthodologie de construction de la comUE:

- 6 sites principaux, 12 sites secondaires

- 7 universités membres
- 43 écoles (14 membres potentiels)
- 12 organismes (dont 2-6 membres)
- 4 CHU associés
- 160000 étudiants (inscrits MESR)
- 865 thèses de Doctorat soutenues chaque année
- 6600 enseignants et chercheurs
- 6500 BIATSS
- 250 laboratoires de recherche

**La méthodologie de construction :**

**Un Comité de Pilotage** regroupant l'ensemble des établissements susceptibles de participer à la ComUE (Universités – Ecoles – Organismes – CHU)

**Un Comité de Coordination** composé de

- 7 Universités
- 4 Représentants des Ecoles
- 3 Représentants des Organismes

**11 groupes de travail** sur les éléments majeurs constitutifs de l'UBL (formation, recherche, études doctorales, développement économique, innovation relation entreprises, numérique/systèmes d'information, international, documentation, communication, vie étudiante, fonctions support)

**Un Comité de pilotage et une commission en charge des Statuts**

Monsieur Peltier revient plus précisément sur les compétences propres à partir du document d'orientation stratégique du 24 juillet 2014.

- Une évolution au niveau de la délivrance du diplôme de doctorat qui se fera en coaccréditation entre l'UBL et les établissements membres, l'UBL portant la formation doctorale
- La définition du projet partagé de l'UBL
- L'élaboration du projet scientifique de site
- La signature et la mise en œuvre du contrat pluriannuel de l'UBL
- Le lancement et le soutien de nouveaux programmes ou projets de recherche définis conformément au plan stratégique annuel
- Une signature des publications scientifiques communes à l'UBL conjointement à la signature des établissements et organismes
- L'élaboration d'une stratégie commune autour du numérique avec l'élaboration d'un schéma directeur du numérique et le développement de la e-pédagogie
- La création d'un pôle inter-régional d'ingénierie de projets européens et internationaux
- Un renforcement de l'offre de service pour l'accueil et la préparation à la mobilité internationale au bénéfice des étudiants, doctorants et chercheurs
- Le portage, en tant qu'établissement actionnaire de la SATT pour le compte des universités et des écoles concernées, d'une stratégie commune de valorisation et de transfert

- Le portage et la mise en œuvre du PEPITE<sup>1</sup> UBL (entrepreneuriat étudiant).

Monsieur Peltier présente les 11 écoles doctorales et les départements de recherche de l'UBL.

### ***Le Doctorat et les Départements au cœur de l'UBL***

#### **11 écoles doctorales**

- Mer & Littoral
- Maths-STIC
- Biologie-Santé
- Sciences de la matière
- Sciences pour l'ingénieur
- Alimentation, Agronomie, Ecologie, Géosciences
- Cognitions, Education, Interactions
- Arts, Lettres, Langues
- Sociétés, Temps, Territoires
- Droit et Sciences politiques
- Economie-Gestion

#### **10 départements**

- Mer & Littoral
- NUMERIC
- Santé
- Matières, Matériaux
- Industrie
- Environnement, Univers, Terre, Ecologie, Sociétés
- Agro-écosystèmes et Alimentation
- Cognition, Education, Interactions
- Arts, Culture, Création, Patrimoine
- Organisation, Sociétés, Territoires

9

Monsieur Peltier évoque les principaux chantiers de l'UBL dans le cadre de la formation des étudiants et de la vie étudiante :

#### **Coordination de l'offre de formation initiale et continue**

- établir la cartographie de l'offre qui doit être lisible et compréhensible
- mutualiser la gestion des flux avec un intérêt tout particulier porté aux formations à forts effectifs et les formations à faible effectifs.
- mettre en place des dispositifs de suivi et d'évaluation

#### **Renouvellement de la pédagogie**

- créer un service d'ingénierie pédagogique
- utiliser le numérique comme un vecteur de l'innovation de la formation
- développer une formation ouverte et à distance

#### **Enrichissement de l'offre de formation actuelle**

- générer de nouvelles formations co-accréditées
- aider à l'internationalisation de l'offre

#### **Accompagnement des étudiants dans leur orientation**

- optimiser les compétences des services d'orientation des établissements pour mieux accompagner les étudiants dans la construction de leurs parcours
- mettre en place des passerelles pour décloisonner parcours et formations
- généraliser les dispositifs d'aide à l'apprentissage

#### **Aide à l'insertion professionnelle**

- optimiser les outils et pratiques des BAIP des établissements
- coordonner les différents observatoires

#### **Assistance aux étudiants en situation de handicap ou empêchés**

#### **Coordination des politiques de vie étudiante en lien avec les CROUS et les agglomérations**

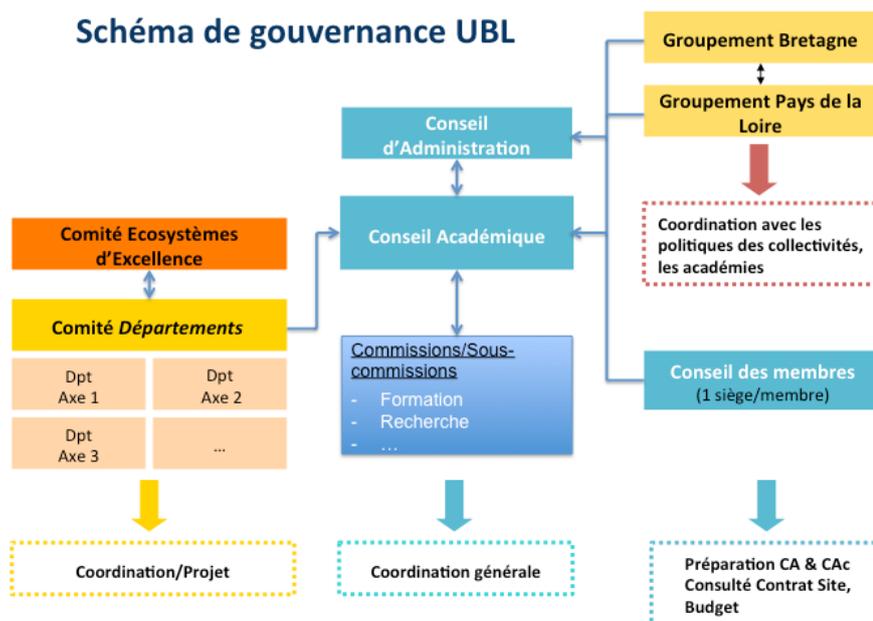
---

<sup>1</sup> Plan Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat

- Développer la proximité avec le monde socio-économique, en particulier avec les PMI-PME
- Accélérer et amplifier les transferts de la recherche vers les entreprises en renforçant les synergies avec la SATT, en complémentarité avec les autres dispositifs existants
- Valoriser les plateaux techniques académiques
- Développer l'offre de formation pour les créateurs d'entreprise et l'entrepreneuriat étudiant
- Le numérique qui est un élément de la réussite de l'UBL compte tenu de la typologie étendue de son territoire.

L'UBL doit se décliner sur des sites forts, structurés en réseau. Ceci nécessite de disposer des infrastructures numériques très haut débit permettant le développement du projet UBL (formation, recherche, innovation,...)

L'UBL doit également se décliner sur des sites qui doivent être attractifs et pour cela impliqués fortement dans les politiques de vie étudiante, en lien avec les CROUS et être en capacité d'accueillir les étudiants et chercheurs étrangers dans des campus ayant des infrastructures de niveau international.



Monsieur Peltier évoque dans le cadre de la gouvernance une spécificité de la ComUE UBL : sans fusion des régions Bretagne et Pays de la Loire, un groupement Pays de Loire et un groupement Bretagne sont maintenus.

Monsieur Peltier donne en détail la composition récemment arrêtée du CA de la ComUE:

Le conseil d'administration serait composé de 48 membres :

- 16 représentants des Membres
- 2 personnalités qualifiées
- 6 personnalités extérieures
- 12 représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs
  - 6 représentants au titre du collège A
  - 6 représentants au titre du collège B
- 6 représentants des autres personnels
- 6 représentants des usagers

Les 6 personnalités extérieures seraient :

2 représentants des régions concernées (Bretagne et Pays de la Loire)

2 représentants des autres collectivités territoriales, désignés par entente mutuelle entre le Pôle Métropolitain Loire Bretagne et les communautés d'agglomération de Lorient, du Mans et de Vannes. Chacun de ces représentants serait accompagné de deux suppléants, issus d'une autre collectivité territoriale que celle du titulaire. Une même collectivité ne pourrait désigner un représentant titulaire pour deux mandats successifs.

Enfin, 2 représentants des milieux socio-économiques seront désignés.

Deux conseils territoriaux (un par région administrative) sont créés au sein de l'UBL. Ils ont pour mission de veiller à l'articulation entre le projet stratégique de l'UBL et les schémas directeurs régionaux et territoriaux d'enseignement supérieur, recherche et innovation de chacune des deux régions. Le président de l'UBL préside les deux conseils territoriaux dont la composition est :

- 3 représentants du Conseil Régional ;
- 3 représentants des agglomérations ;
- 1 représentant du CROUS ;
- Le Recteur de l'Académie ou son représentant ;
- le président et les vice-présidents de la ComUE ;

Si des collectivités territoriales d'une région cosignataires du contrat de site ne sont pas représentées dans un conseil territorial, elles en deviennent automatiquement membres. Chaque collectivité territoriale susnommée désigne son ou ses représentant(s) au conseil territorial pour 4 ans.

En date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 les membres de la ComUE seraient :

Vers l'Université Bretagne Loire...



### Membres potentiels de l'UBL

UNIVERSITES	ECOLES	ORGANISMES DE RECHERCHE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Université d' Angers</li> <li>▪ UBO</li> <li>▪ UBS</li> <li>▪ Université du Maine</li> <li>▪ Université de Nantes</li> <li>▪ Rennes 1</li> <li>▪ Rennes 2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agrocampus Ouest</li> <li>▪ Ecole Centrale de Nantes</li> <li>▪ Ecole des Mines de Nantes</li> <li>▪ Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes</li> <li>▪ EHESP</li> <li>▪ ENIB</li> <li>▪ ENS de Rennes</li> <li>▪ ENSAI</li> <li>▪ ENSAM Campus d' Angers</li> <li>▪ ENSTA Bretagne</li> <li>▪ INSA Rennes</li> <li>▪ ONIRIS</li> <li>▪ Sciences Po Rennes</li> <li>▪ Telecom Bretagne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ANSES Ploufragan-Plouzané</li> <li>▪ CNRS</li> <li>▪ IFREMER</li> <li>▪ INRIA Rennes Bretagne Atlantique</li> <li>▪ IRD</li> </ul>

19

Monsieur Peltier conclut ce point sur la ComUE par un rappel du calendrier :

- début décembre 2014 : dépôt de la Version 1 des statuts de l'UBL
- décembre 2014 : navettes avec le ministère avec pour objectif une version stabilisée au 15 janvier 2015
- 1er trimestre 2015 : vote des statuts par les établissements Membres et les 2 ComUE
- novembre-décembre 2015 : élections des membres du CA de l'UBL
- 1er Janvier 2016 : création de l'UBL
- première quinzaine de janvier : élection du président de l'UBL par le CA
- 1er janvier 2017 : début de la mise en œuvre contrat du de site 2017-2021

Monsieur Hülsmann s'interroge sur l'existence des conditions de retrait de la ComUE par un des membres. Madame Estève confirme qu'une démarche de retrait est bien prévue dans les statuts.

Monsieur Ballouche s'interroge plus particulièrement sur l'offre de formation et s'inquiète d'un éventuel télescopage entre la démarche d'accréditation et la coordination de l'offre de formation au niveau de la ComUE.

Monsieur Peltier rappelle que la démarche d'accréditation est séquentielle et qu'elle débutera avec un dossier d'autoévaluation pour octobre 2015. L'autoévaluation qui est du ressort des établissements servira alors de socle pour la construction du projet d'offre de formation des établissements au sein de la ComUE prévu pour 2016. L'université doit tenir compte de l'évaluation et tenir compte du cadre inter-établissement de la ComUE.

Monsieur Schaub évoque les différences de stratégie des écoles et des universités en termes de projet de formation. Il rappelle également que pour le prochain contrat quinquennal, chaque établissement est responsable de la construction de son offre de formation indépendamment de la ComUE.

Monsieur Peltier confirme que la responsabilité de la remontée du dossier d'accréditation appartiendra bien aux établissements, mais que l'élaboration de l'architecture de l'offre de formation devra se faire dans le cadre général de la ComUE. Il évoque le principe de subsidiarité et confirme à nouveau que les établissements restent

maîtres de leur offre de formation.

Monsieur Ballouche s'interroge sur la gestion des formations à faibles effectifs et sur les aspects concrets de la coordination au sein de la ComUE.

Monsieur Peltier, évoque des possibilités de regroupement pour des filières à faible d'effectif, l'utilisation du numérique ou des coopérations entre les équipes pédagogiques permettant de maintenir sur le territoire de la ComUE ces formations.

Monsieur Ballouche exprime des inquiétudes sur la complexité de ce type de dispositif appliqué à plus de 2 ou 3 établissements de la ComUE.

Monsieur Peltier donne l'exemple du Master 2 BioVIGPA (Biologie Végétale Intégrative : Gène, Plante, Agrosystème) une formation en Sciences du Végétal co-habilitée dans les universités d'Angers, Bretagne Occidentale, Nantes, Poitiers, Rennes 1, Tours et dans l'école Agrocampus Rennes-Angers, en partenariat avec les centres INRA d'Angers-Nantes, Poitou-Charentes, Rennes et les universités de Caen Basse-Normandie, Orléans, Limoges et l'ESA d'Angers. Il s'agit d'une formation sur sites tournants qui fonctionne déjà depuis plusieurs années.

### [1.2 Information sur la campagne d'évaluation](#)

Monsieur Peltier fait part des dernières informations concernant la démarche d'autoévaluation. Ainsi le groupe en charge de la réflexion sur l'offre de formation au niveau de la ComUE, constitué de Monsieur Filloque vice-président de l'université de Brest, de Monsieur Quinton président de l'école normale supérieure de Rennes, de Monsieur Peltier, associés aux Vice-président CFVU des universités et 2 représentants des écoles, propose une définition des champs de formation fondée sur les pôles de formation de la ComUE:

- Arts, Lettres et Langues
- Sciences humaines et sociales
- Santé
- Sciences et technologies
- Droit, Economie et Gestion
- Métiers de l'Enseignement et de la Formation

Chaque diplôme des établissements devant s'intégrer dans une de ces catégories.

Chaque champ donnera lieu à un groupe de travail animé par des Vice-présidents CFVU des différents établissements, avec une répartition des rôles sans lien avec l'appartenance disciplinaire de chacun<sup>2</sup>.

Monsieur Schaub regrette à ce propos que le groupe de travail « Sciences et technologies » soit piloté par un

---

<sup>2</sup> ALL. Didier Peltier, Nicole Ménager. Jean-Marie Filloque.

- SHS. Dominique Averty, Didier Peltier.
- DEG. Xavier Tripoteau, Anne Désert.
- Science et technologie.: Patrice Cartraud, Murielle Rabiller-Baudry, Anne Désert, Laurent DiCarlo.
- Santé. Murielle Rabiller-Baudry, Dominique Averty.
- Métiers de l'enseignement et de la formation : Nicole Ménager, Patrice Quinton, Jean-Marie Filloque.

représentant d'une école.

Monsieur Peltier rappelle qu'il s'agit d'évaluation et non de construction de l'offre de formation.

Le dossier HCERES relatif à l'évaluation n'ayant pas encore été reçu, Monsieur Peltier présente le dossier communiqué lors de la vague A :

Concernant les champs de formation, ce dossier se compose de 3 parties :

1. Une partie relative à l'explicitation du champ
2. Une analyse générale du champ sur 3 points :
  - Objectifs scientifiques et professionnels
  - L'organisation interne
  - Le positionnement dans l'environnement socioéconomique
3. Une description des différents éléments caractéristiques communs au niveau du champ de formations
  - Place de la recherche
  - Place de la professionnalisation
  - Projets et stages
  - Place de l'international
  - Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
  - Modalités d'enseignement et place du numérique
  - Evaluation des étudiants
  - Suivi de l'acquisition de compétences
  - Suivi des diplômés
  - Conseil de perfectionnement et procédure d'autoévaluation

Les dossiers d'évaluation d'une formation, s'entendant par mention (licence, master, etc.), se présentent sous la forme d'un bilan global et d'une autoévaluation de la formation sur plusieurs points :

- objectifs scientifiques et professionnels spécifiques de la formation
- structure de la formation
- positionnement dans l'environnement
- équipe pédagogique
- effectifs
- résultats en termes d'insertion professionnelle et de poursuite d'études.

Puis le dossier est constitué d'un bilan et d'une autoévaluation des éléments spécifiques du fonctionnement de la formation portant uniquement sur les éléments qui seraient particuliers à la formation et donc n'apparaissant pas dans le dossier pour le champ de formations.

Enfin, le dossier serait enrichi des documents annexes demandés

- tableaux récapitulatifs des données
- fiche RNCP (répertoire national des certifications)

- exemples d'annexe descriptive au diplôme

Monsieur Peltier précise que des éléments relatifs à la campagne d'évaluation beaucoup plus concrets seront abordés lors du comité master du 8 décembre 2014.

## 1. Informations

### 1.1 Etat des premières inscriptions en L1 au 20 octobre 2014 et comparatif

#### etat comparatif des 1<sup>eres</sup> inscriptions en 1<sup>re</sup> année du cycle L au 20 octobre 2014

(étudiants inscrits pour la première fois en première année du cursus L dans un établissement universitaire public français)

composantes / formations	nombre d'inscrits		variation
	au 21/10/2013	au 20/10/2014	
<b>UFR Droit Economie et Gestion</b>	<b>710</b>	<b>668</b>	<b>-42</b>
Capacité en droit	38	51	13
L1 Droit	344	315	-29
L1 Economie et gestion	243	242	-1
L1 Economie et gestion Ima	11		
L1 Droit Cholet	74	60	-14
<b>UFR Lettres Langues et Sciences Humaines</b>	<b>1160</b>	<b>1288</b>	<b>128</b>
L1 Géographie et aménagement	32	22	-10
L1 Histoire	90	92	2
L1 Histoire Cholet	18	18	0
L1 Histoire / droit-histoire Cholet		10	10
L1 Histoire uco	17	49	32
L1 LEA / trilingue anglais-allemand	27	31	4
L1 LEA / trilingue anglais-espagnol	137	142	5
L1 LEA / trilingue anglais-italien	7	13	6
L1 LEA / Allemand uco	1	7	6
L1 LEA / Anglais uco	51	54	3
L1 LEA / Espagnol uco		4	4
L1 Lettres / modernes ou classiques	54	38	-16
L1 Lettres / lettres modernes uco	22	22	0
L1 LLCER / Allemand	3	2	-1
L1 LLCER / Anglais	113	141	28
L1 LLCER / Bivalent anglais-allemand	4	10	6
L1 LLCER / Bivalent anglais-espagnol	8	11	3
L1 LLCER / Espagnol	34	22	-12
L1 LLCER / Allemand uco	2	3	1
L1 LLCER / Anglais uco	61	61	0
L1 LLCER / Espagnol uco		6	6
L1 Psychologie	244	274	30
L1 Psychologie uco	235	204	-31
L1 Sciences politiques Ircom		52	52
<b>UFR Ingénierie du Tourisme du Bâtiment et des Services</b>	<b>455</b>	<b>422</b>	<b>-33</b>
L1 Génie civil	27	25	-2
L1 Sc. sociales / Tourisme hôtellerie restauration événement	313	280	-33
L1 Sc. sociales / Culture et patrimoine / théâtre		8	8
L1 Sc. sociales / Animation culturelle sociale et de loisir Cholet	72	69	-3
L1 Sc. sociales / Sports et loisirs / institut français cheval Saumur	8	6	-2
L1 Sc. sociales / Sports loisirs /perfectionnement équestres Saumur	21	24	3
L1 Sc. sociales / Culture patrimoine/valorisation touristique Saumur	14	10	-4
<b>UFR Sciences</b>	<b>375</b>	<b>362</b>	<b>-13</b>
L1 STS / portail MPCIE	119	105	-14
L1 STS / portail MPCIE / mise à niveau		25	25
L1 SVT	186	139	-47
L1 SVT / mise à niveau		35	35
L1 SVT / Biologie uco	70	58	-12
<b>UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>0</b>
L1 Sciences pour la santé	38	38	0
<b>Première Année Commune aux Etudes de Santé</b>	<b>855</b>	<b>796</b>	<b>-59</b>
<b>IUT</b>	<b>571</b>	<b>596</b>	<b>25</b>
DUT 1 Carrières Sociales option assistance sociale	18	21	3
DUT 1 Carrières sociales option éducation spécialisée	25	27	2
DUT 1 Génie biologique	123	126	3
DUT 1 Génie électrique et informatique industrielle	90	76	-14
DUT 1 Génie mécanique	33	46	13
DUT 1 Gestion des entreprises et des administrations	149	154	5
DUT 1 Techniques de commercialisation	133	146	13
<b>ISTIA</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>0</b>
1ère année cycle préparatoire intégré	45	45	0
<b>Direction de la formation continue</b>	<b>126</b>	<b>125</b>	<b>-1</b>
DAEU A	92	97	5
DAEU B	34	28	-6
<b>total UA</b>	<b>4335</b>	<b>4340</b>	<b>5</b>
<i>total Angers</i>	<i>4052</i>	<i>4049</i>	<i>-3</i>
<i>total Cholet</i>	<i>240</i>	<i>251</i>	<i>11</i>
<i>total Saumur</i>	<i>43</i>	<i>40</i>	<i>-3</i>

Monsieur Peltier présente le tableau de bord du panorama des inscriptions au 20 octobre 2014.

Ce panorama concerne les primo-entrants et se révèle stable par rapport à 2013.

Monsieur Peltier évoque cependant :

Pour l'UFR DEG, une légère baisse essentiellement sur les inscriptions en licence. Concernant l'UFR LLSH il note une progression d'environ 10% des effectifs avec des disparités en fonction des filières et remarque notamment que géographie et lettres modernes rencontrent des difficultés d'attractivité.

L'UFR ESTHUA connaît une légère diminution non significative car des inscriptions tardives sont attendues.

Pour l'UFR Sciences, il remarque le succès des années de remises à niveau en biologie et MPCIE (Mathématiques – Physique – Chimie – Informatique – Economie).

Monsieur Leriche exprime une inquiétude quant à la soutenabilité financière de ce projet en cas de succès plus important. Monsieur Peltier répond que si ce dispositif limite les redoublements, les coûts devraient s'équilibrer. Concernant la PACES en UFR de médecine, Monsieur Peltier remarque qu'il n'y a pas d'augmentation d'effectif, ce qui s'avère favorable avant la mise en œuvre du dispositif PluriPASS en septembre 2015.

Pour l'IUT, Monsieur Peltier note une difficulté d'attractivité du GEII (Génie électrique et informatique industrielle) malgré les débouchés professionnels en augmentation.

Monsieur Peltier insiste sur le fait qu'à ce stade des inscriptions il est difficile de donner une tendance générale, mais qu'il est utile d'identifier des formations rencontrant des difficultés d'attractivité pour que des dispositifs tels que « Liaison Lycée-université » puissent s'employer à susciter des vocations.

Monsieur Ballouche souhaite attirer l'attention sur la filière géographie pour laquelle il constate un recul d'inscription en lien, selon lui, avec une précarité grandissante des étudiants qui retardent le plus possible le paiement des droits de scolarité. Il remarque notamment que Géographie est une filière qui regroupe un nombre important de boursiers.

Monsieur Peltier rappelle que les boursiers ne paient pas de droits d'inscription et que les autres étudiants non primo-entrants peuvent s'acquitter des droits d'inscription en 3 fois.

## 1.2 Nouveau membre de la CFVU – collègue B – secteur médecine

Monsieur Peltier informe les membres de la commission de l'élection de Madame Anne-Laurence PENCHAUD, Maître de conférences en sociologie et en sciences humaines à l'UFR de médecine, au collège B secteur médecine de la CFVU.

## **2. Enseignement**

### 2.1 Modifications du règlement du Diplôme d'université d'Etudes françaises

Monsieur Peltier invite Madame Bouedron, coordinatrice pédagogique du Celfe, et Madame Monchâtre, responsable du pôle mobilité entrante, à présenter les demandes de modifications du règlement du diplôme d'université d'études françaises (DUEF). Madame Bouedron rappelle que le DUEF est une formation en plusieurs niveaux permettant à des étudiants étrangers d'acquérir la maîtrise du français écrit et parlé.

Elle rappelle que la majorité des étudiants inscrits sont chinois et que leur objectif est de pouvoir intégrer des cursus en composantes à l'issue de ce DUEF. La formation est composée de cours d'oral, d'écrit, de

méthodologie universitaire et de cours de culture.

Les modifications demandées porteraient sur :

- L'augmentation du nombre d'heures d'assiduité obligatoire au DUEF:

Le nombre d'heures de cours permettant de passer l'examen, d'accéder au niveau supérieur ou de se réinscrire passerait de 120 heures de présence obligatoire à 150 heures sur un total de 204 heures.

Madame Bouedron informe les membres de la commission que cette demande est motivée par le fort taux d'absentéisme. Elle rappelle également que l'assiduité est une des conditions permettant l'obtention des documents de séjour.

- Relever la note minimale du DUEF.

L'obtention du DUEF est actuellement conditionnée par une note minimale compensable de 8/20 pour les deux modules principaux (compréhension orale/production orale et compréhension écrite/production écrite) en contrôle continu et en contrôle terminal. Dans le cadre de cette modification, le DUEF serait obtenu par compensation des notes de contrôle terminal des modules 1 et 2 avec une moyenne minimale de 10/20.

Monsieur Levailant s'interroge sur la disparition du contrôle continu suite à cette modification. Madame Monchâtre précise que le contrôle continu ne disparaîtrait pas.

Madame Rey, rappelant que le niveau de français pour intégrer les cursus des composantes est le niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues<sup>3</sup>, souhaiterait savoir si le DUEF correspond à ce niveau.

Madame Bouedron confirme que le DUEF se fonde sur ce référentiel et que l'obtention du DUEF de niveau B2 permet effectivement aux étudiants étrangers d'intégrer les cours en composantes.

Monsieur Duchêne s'interroge sur le nombre d'étudiants qui pourraient être impactés par une remontée de la note minimale d'obtention du DUEF et sur leur alternative en cas d'échec.

Madame Bouedron répond que le passage à une moyenne de 8/20 à 10/20 pourrait impacter 6 étudiants sur les 100 inscrits. Ces étudiants ayant échoué à l'obtention du DUEF pourraient se réinscrire à une nouvelle session. Elle précise que le taux d'échec en DUEF est assez bas, mais que les étudiants rencontrent de réelles difficultés en composantes.

Monsieur Vidal s'interroge alors sur l'utilité de monter la moyenne d'obtention du DUEF à 10/20, en raison du peu d'étudiants potentiellement impactés et en raison des difficultés linguistiques néanmoins rencontrées par les étudiants diplômés dans leur cursus en composantes.

Madame Bouedron confirme que l'équipe pédagogique travaille aussi en ce sens et que les modifications demandées contribuent à renforcer la qualité de cette formation.

Madame Monchâtre précise que le DUEF fonctionne en session et non en semestre, avec possibilité pour les étudiants ayant échoué à l'examen d'être maintenus dans le même niveau, de continuer à bénéficier de cours de français et donc de progresser dans la langue.

Monsieur Leriche souhaiterait savoir pourquoi l'assiduité n'est pas obligatoire sur la totalité des 204 heures de formation, l'obligation d'assiduité contribuant à lutter contre l'échec en composante.

---

<sup>3</sup> Classement par ordre croissant de maîtrise de la langue : A1, A2, B1, B2, C1, C2

Madame Monchâtre confirme que l'obligation de présence en passant de 120 à 150 heures irait en ce sens, mais que les étudiants ont parfois besoin de s'absenter, notamment pour passer des certifications en français.

Monsieur Vidal s'interroge sur les mesures pédagogiques en cours pour améliorer le niveau des étudiants.

Madame Bouedron l'informe de la mise en place de groupes de travail pour améliorer le contenu pédagogique de la formation. Elle évoque une nouvelle démarche qui est de proposer aux étudiants d'assister à un cours en amphithéâtre afin que ceux-ci prennent conscience du niveau qui est attendu en composante.

Elle précise qu'un niveau C1 serait plus adapté qu'un niveau B2 pour intégrer les cursus universitaires, mais que l'université respecte la réglementation qui fait du niveau B2 le niveau d'accès.

Madame Avignon s'interroge sur le suivi des étudiants étrangers suite à l'obtention du DUEF B2.

Elle évoque les difficultés rencontrées face à des étudiants au niveau insuffisant et ses interrogations sur le niveau d'exigence à avoir.

Madame Bouedron l'informe que des cours de français avancé existent, mais que les étudiants ne peuvent les suivre qu'en fonction de leur emploi du temps. Elle précise cependant que des rencontres avec les composantes sont en cours afin d'améliorer le suivi de ces étudiants.

Monsieur Hülsmann évoque la nécessité pour ces étudiants d'avoir un niveau de français suffisamment confortable. Il regrette le niveau de langue très insuffisant des étudiants chinois et évoque la possibilité de durcir davantage l'obtention du DUEF. Il évoque également le milieu socio-culturel relativement élevé de ces étudiants et les difficultés liées à la culture des études (achat de diplôme, etc.) qui est différente de celle de la France en ce qui concerne le mode et l'importance de la validation des études.

Madame Monchâtre informe les membres de la commission que tous les étudiants étrangers inscrits en composantes ne sont pas nécessairement passés par le Celfe et que beaucoup intègrent les composantes en direct. Elle confirme qu'un niveau B1 passé en Chine vaut à peine un niveau A2 passé en France, mais que le Celfe n'a pas la possibilité de filtrer ces étudiants.

Monsieur Leriche propose que les étudiants inscrits en DUEF puissent suivre au moins un élément constitutif du cursus souhaité afin qu'ils puissent prendre conscience du niveau attendu. Madame Bouedron confirme que l'observation d'un cours évoquée précédemment ainsi que les cours de méthodologie universitaires proposés aux étudiants de niveau B2 vont dans ce sens.

Monsieur Pellerin, s'interroge sur la possibilité d'exiger un niveau de langue équivalent C1 plutôt que B2 pour les étudiants. Madame Bouedron répond qu'il n'est pas possible au niveau du Celfe d'imposer un niveau différent du B2, mais que des composantes telles que l'UFR LLSH de Nantes exigent un C1 pour intégrer leurs cursus.

Monsieur Vidal souhaiterait qu'un retour sur l'évolution pédagogique de ce DUEF soit présenté en CFVU.

Monsieur Levailant souhaiterait savoir s'il existe une étude mettant en relation le niveau de français des étudiants étrangers et le taux de réussite aux examens.

Madame Monchâtre précise que ce filtrage n'existe pas et Monsieur Peltier rappelle que la réglementation n'autorise pas ce type de suivi individuel.

Les modifications du règlement du diplôme d'université d'études françaises sont approuvées.

Cette décision a été adoptée avec 26 voix pour et 1 abstention.

### 3. Convention

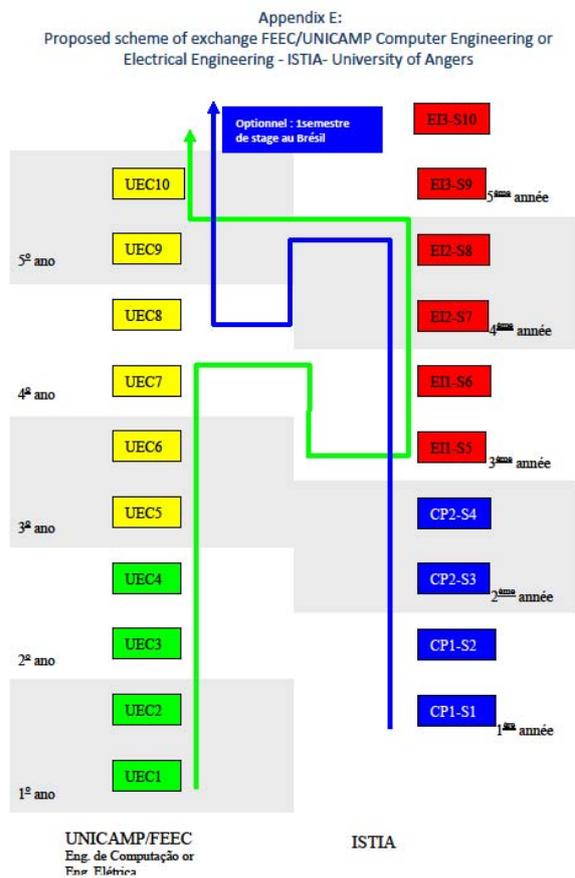
#### 3.1 [Accord de coopération entre l'ISTIA, Université d'Angers et Unicamp, Campinas, Brésil pour la mise en place d'un double diplôme](#)

Monsieur Peltier invite Monsieur Guérin, Directeur de l'ISTIA, à présenter cet accord de double diplôme entre l'ISTIA et l'université d'Unicamp au Brésil. Cet accord est signé dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et le Brésil. L'ISTIA accueille pendant un semestre ou une année des étudiants Brésiliens, mais l'accord de double diplôme présenté en CFVU du 1<sup>er</sup> décembre 2014 permet d'aller plus loin dans ce partenariat.

Monsieur Guérin précise que cet accord répond à une double contrainte :

La délivrance du diplôme d'ingénieur en France est soumise à l'obligation de passer 2 ans dans la formation.

La délivrance du diplôme d'ingénieur au Brésil est soumise à l'obligation de passer la dernière année au Brésil.



Monsieur Peltier rappelle que cet accord de double diplôme est présenté pour information à la CFVU, en raison du statut d'école d'ingénieur de l'ISTIA (art. 713-9 du code de l'éducation).

#### 4. Vie étudiante

##### 4.1 Charte FSDIE

Monsieur Peltier invite Monsieur Morice à présenter la charte FSDIE (en annexe).

Suite à la demande de la CFVU du 22 septembre 2014, un groupe de travail s'est réuni le 4 novembre 2014. Ce groupe étant issu de la commission vie étudiante et d'un groupe de référents FSDIE mis en place par la DCI depuis 2012 en vue de relayer l'information FSDIE au niveau des composantes. La CVE s'est à nouveau réunie le 18 novembre. A l'issue de ces 2 réunions, la charte FSDIE a été sensiblement modifiée et soumise à la cellule institutionnelle de la Direction des affaires générales, juridiques et institutionnelles. La nouvelle charte se centre davantage sur les critères d'obtention des fonds FSDIE. Les points relatifs à la réglementation et au fonctionnement de la CVE feront l'objet d'un règlement intérieur présenté ultérieurement.

Avant de soumettre au vote de la CFVU cette nouvelle charte, Monsieur Morice reprend les principales modifications :

- L'article 2 de la charte propose ainsi une aide au fonctionnement des associations étudiantes labellisées association de l'université d'Angers à hauteur de 300€.

Monsieur Morice présente également des types de projets pouvant être subventionnés selon un régime spécifique tels que :

- Les galas, dont le mode de financement modifié fera l'objet du versement d'une part fixe de 600€ et d'une part proportionnelle en fonction du nombre de participants. La part financée par l'étudiant inscrit au gala ne devra pas excéder 30 €.

- Les projets « Campus day » pour lesquels un financement existait depuis 2 ans mais n'apparaissait pas dans la charte jusqu'alors pourront donc être soutenus à hauteur de 100 %.

- Enfin Monsieur Morice présente une nouvelle possibilité de financement FSDIE proposée à l'initiative de Madame Péron, Vice-présidente étudiante. Cette proposition concerne des projets solidaires à destination exclusive des étudiants qui pourraient être soutenus à hauteur de 100 % par le FSDIE dans la limite de 1000 €. Au-delà de 1000€, la part excédentaire serait soutenue à hauteur de 50%.

Monsieur Levaillant souhaiterait que l'aide au fonctionnement des associations étudiantes labellisées association de l'université d'Angers soit reductible et il souhaiterait connaître les modalités d'obtention.

Monsieur Morice rappelle que cette somme de 300€ est une aide au fonctionnement pour permettre à des associations de démarrer.

Monsieur Hülsmann souhaiterait savoir pourquoi les fonds non utilisés ne sont pas distribués en quote-part aux associations.

Monsieur Peltier répond que c'est impossible d'un point de vue réglementaire, ces fonds sont sanctuarisés et reportables sur le budget FSDIE de l'année suivante.

Madame Avignon salue les projets solidaires qui créent de la cohésion et apportent des solutions concrètes à la précarité des étudiants. Elle s'interroge sur le fait d'abonder le FNAU avec le reliquat FSDIE.

Monsieur Morice rappelle que le FNAU est un fonds trop vaste pour que ce reliquat fasse une différence.

Monsieur Peltier rappelle que le FNAU n'est pas attribué à tous les étudiants et que les fonds FSDIE sont payés par tous les étudiants non boursiers.

Monsieur Levallant s'interroge sur la participation forfaitaire limitée à 30€ par étudiant et y voit un risque de ne subventionner que certains galas et de laisser les galas au-delà de 30€ par étudiant non financés.

Monsieur Morice rappelle que 30€ est une somme qui est au-delà de la somme médiane constatée et qu'assez peu de galas nécessitent une participation des étudiants supérieure à 30€.

Monsieur Ballouche regrette le principe de forfait s'appliquant aux galas qui ne tient donc pas compte du budget réel. Ce forfait augmentant sensiblement la participation des fonds FSDIE à ce type d'évènement.

Monsieur Vidal s'interroge sur la vocation du FSDIE à financer ce type de manifestation où de l'alcool est notamment proposé.

Monsieur Peltier rappelle que depuis plus de 2 ans les fonds FSDIE ne financent plus l'alcool.

Monsieur Duchêne se déclare favorable à la proposition de subvention de 300€ accordée aux jeunes associations étudiantes et évoque les difficultés de trésorerie rencontrées par ces jeunes associations lors de leurs premières démarches. Il se déclare également favorable à la proposition de financement des galas qui lui paraît assez confortable.

Madame Péron souhaite apporter quelques précisions quant au plafond de 30€ fixé pour la participation des étudiants lors de soirées de galas. Cette somme de 30€, tout en restant une somme en cohérence avec l'aspect prestigieux de l'évènement, lui paraît moins discriminatoire. L'objectif de cette nouvelle modalité de financement étant de permettre au plus grand nombre d'étudiant d'y participer il incombe aux organisateurs du gala de réfléchir à un budget tenant compte de ce plafond de 30€.

Monsieur Levallant évoque des galas de 800 étudiants qui, pour des raisons logistiques (salle excentrée, navettes, etc.) génèrent des coûts supplémentaires impactant par conséquent le budget global du gala. Il regrette que les associations étudiantes n'aient pas été consultées sur cette nouvelle proposition de subvention.

Monsieur Morice rappelle que la question du financement des galas est une question récurrente et que le groupe de travail qui s'est réuni pour en discuter avait à cœur de proposer un soutien financier plus équitable, non discriminant et selon un mode de calcul simplifié.

Il précise également que les galas de 800 étudiants sont peu fréquents.

Monsieur Peltier rappelle que la commission vie étudiante est une commission d'instruction et de proposition et que la CFVU a un rôle décisionnel. A ce titre, la CFVU n'a pas vocation à débattre de points déjà débattus en CVE

La proposition de charte FSDIE est approuvée.

Cette décision a été adoptée avec 20 voix pour et 7 abstentions.

#### 4.2 Répartition des fonds FSDIE

L'affectation sur le budget 2015 d'un montant égal aux recettes constatées à l'année n-1, soit 187 552 € pour l'année 2013-2014 est présentée devant les membres de la commission.

93 776 € : initiatives étudiantes

32 800 € : aide à la mobilité (DI)

32 800 € : soutien à la vie culturelle (DCI)

23 400 € : soutien à la pratique sportive (SUAPS)

4 776 € : accompagnement des étudiants handicapés (SUMPPS)

La répartition des fonds FSDIE pour 2015 présentée pour avis est approuvée.

Un avis favorable est rendu à l'unanimité.

#### 4.3 Projets FSDIE

Monsieur Peltier invite les membres de la commission à se prononcer sur la proposition de la CVE.

Association	Projet	date	Subvention	Décision De la CFVU du 1 <sup>er</sup> décembre
BDE SCIENCES	Voyage culturel à Paris	19-21/12/2014	2 741,00 €	Adoptée à l'unanimité
BDE SCIENCES	Voyage culturel à Grenoble	13-16/02/2015	3 426,50 €	Adoptée à l'unanimité
BDE SCIENCES	Organisation du gala de la Faculté de Sciences	29/01/2015	900,00 €	Adoptée à l'unanimité
AU POIL ET A LA PLUME	Edition du Quart d'Heure Angevin année 2014/2015	Année 2015	4 270,00 €	Adoptée avec 24 voix pour et 2 abstentions
ADHUA	1914 - Lectures croisées de textes de Marcel Proust et d'Henry Barbusse	16/12/2014	1 750,00 €	Adoptée à l'unanimité
RADIE	Concours Rousseau Edition 2015	16-24/05/2015	3 000,00 €	Adoptée à l'unanimité
FE2A	Jury étudiant dans le cadre du Festival Premiers Plans	Année 2015	1 250,00 €	Adoptée à l'unanimité
FE2A	Les Olympiades	16-25/01/2015	1 315,00 €	Adoptée à l'unanimité
PEGAHZ	Journées Mondiales des Zones Humides	6-7-8/02/2015	3 297,00 €	Adoptée à l'unanimité
FRANCO UNIS	Journées internationales de la francophonie	19-21/03/2015	5 825,00 €	Adoptée avec 20 voix pour et 6 voix contre

LA CAVERNE SENSORIELLE	Tremplin musical et performances artistiques	15/01/2015	552,50 €	Adoptée à l'unanimité
ASSEMI	Organisation d'un repas à la Gabare "La famille IMIS"	19/11/2014	500,00 €	Adoptée à l'unanimité
ALEA	Bienvenue en Pays Rabelaisien	02/02/2015	332,00 €	Adoptée à l'unanimité
ASSEMI	CAMPUS DAY – demande exceptionnelle de subvention suite présentation d'un bilan financier débiteur	25/09/2014	125,00 €	Adoptée à l'unanimité
	CFVU DU 01/12/2014		29 284,00 €	

## 5. Elections

### 5.1 Election d'un étudiant au conseil de gestion du SUMPPS

Stéphane Vidal est élu avec 20 voix pour.

### 5.2 Election d'un étudiant au conseil de gestion du SUAPS

Alexandre Thoumie est élu avec 15 voix pour.

### 5.3 Election d'un enseignant-chercheur à la commission d'attribution des bourses de mobilité

Aziz Ballouche est élu à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de l'Université



Jean-Paul Saint-André

Le Vice-Président CFVU



Didier Peltier

## Annexes

# CHARTRE

## du Fonds de solidarité des initiatives étudiantes

Développement de la vie associative et des initiatives étudiantes

NOR : ESRS1129305C

Circulaire n° 2011-1021 du 3-11-2011

ESR - DGESIP C1

Vu le règlement intérieur de la commission vie étudiante du ...

Vu la charte de labellisation des associations étudiantes de l'université d'Angers du ...

### PREAMBULE

- Les universités participent au service public de l'enseignement supérieur, dont les six missions sont ainsi définies par la loi :
- la formation initiale et continue tout au long de la vie,
- la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société,
- l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle,
- la diffusion de la culture humaniste en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle,
- la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- la coopération internationale

### Article 1 – Objet

Le fonds de solidarité de développement des initiatives (FSDIE) permet la mise en œuvre d'une véritable politique d'établissement en matière de soutien aux associations et favorise l'accroissement de la vie associative et le développement des initiatives étudiantes qui doivent concourir à l'amélioration de la vie étudiante.

Le FSDIE sert, entre autres, à soutenir la réalisation de projets étudiants, à caractère associatif ou individuel, sous la forme de subventions attribuées par l'Université.

Ces projets :

- **CONTRIBUENT** à l'amélioration de l'image et de l'attractivité de l'université,
- **PARTICIPENT** à la dynamique d'animation de la vie étudiante,
- **COMPRENENT** des sources de financement diversifiées,
- **JUSTIFIENT** d'une faisabilité matérielle et financière
- **TOUCHENT** le plus grand nombre d'étudiants,
- **VISENT** autant que possible, la gratuité pour les étudiants,
- **FAVORISENT** la transversalité à l'échelle de l'université – composantes, laboratoires.

Sont concernées les associations labellisées « Associations étudiantes de l'université d'Angers », ou « en cours de labellisation ».

La gestion du FSDIE relève de la Direction de la culture et des initiatives qui en gère le suivi administratif et financier et prépare l'instruction des dossiers pour la Commission Vie étudiante et leur présentation à la Commission Formation Vie étudiante du Conseil académique

## Article 2 – Les actions éligibles au FSDIE

### **2.1 – Aide au fonctionnement des associations étudiantes labellisées**

Toute association étudiante a la possibilité d'obtenir le label « Association étudiante de l'université ».

Le label « Association étudiante de l'université d'Angers » valorise un travail de coopération entre les associations et l'université dans le but d'animer les campus. Il reconnaît l'engagement et les actions menées par les associations étudiantes.

L'obtention du label « Association étudiante de l'université d'Angers » permet aux associations d'être éligibles au versement non reductible d'une aide au fonctionnement d'un montant de 300 € par association.

### **2.2 – les projets initiatives étudiantes**

Les projets initiatives étudiantes ont pour objectif le développement d'une initiative étudiante à caractère bénévole, ils participent à la dynamique universitaire, à l'animation des campus et à l'amélioration des services aux étudiants dans les domaines suivants :

- culturel et artistique,
- sportif,
- innovation technologique
- social et solidaire,
- de la santé et du handicap,
- citoyen et responsable
- environnemental ou humanitaire,

Ils peuvent également concerner :

- la formation des étudiants dans les divers domaines de la représentation étudiante et de la vie associative,
- l'organisation de voyages de découverte culturelle et/ou de découverte du monde économique,
- de valorisation de filière à l'international.

### **2.3 - Critères de recevabilité**

Les critères de recevabilité sont les suivants :

- Respect des dates limites de dépôt de dossier communiquées aux associations étudiantes,
- Budget prévisionnel équilibré accompagné de devis justificatifs,
- Pluralité des partenaires financiers, avec principe d'autofinancement souhaitée (Dans le cadre de partenariats spécifiques tels que des projets solidaires ou de soutien caritatif, le choix du partenaire devra être justifié),

- Bilans du ou des projets précédents de l'association financés par le FSDIE.

Seront considérés comme **non recevables** les projets :

- Dont la subvention demandée excède 50 % du budget présenté par l'association (hors subventions particulières)
- Evalués dans la formation de l'étudiant (projet tuteuré par exemple),
- Les projets réalisés avant étude par la Commission Vie Etudiante et décision de la commission de la formation et de la vie universitaire,
- Les projets dont l'objet est l'organisation de soirées étudiante ou weekend d'intégration ou encore de réunion syndicale.

## 2.4 Conditions particulières

Certains types de projets peuvent être subventionnés par le FSDIE, selon un régime spécifique :

- **GALAS**

Évènement festif organisé par une association étudiante pour valoriser une formation ou une composante auquel participeraient des étudiants, mais aussi des personnels de la composante et des anciens étudiants (cocktail, repas soirée dansante...).

- Versement d'une part fixe d'un montant de 600 € pouvant faire l'objet d'un acompte
- 5 €/participant jusqu'à 200 personnes versés sur justificatifs à la suite du Gala
- 3 €/participant à partir de la 201<sup>ème</sup> personne versés sur justificatifs à la suite du Gala

Dans le cadre de l'organisation d'un gala qui intègre une cérémonie de remise de diplômes, l'association étudiante devra faire apparaître dans le budget prévisionnel le financement de la composante concernée.

La participation forfaitaire des étudiants participants ne devra pas excéder 30 €/étudiant.

- **CAMPUS DAY**

Les initiatives étudiantes présentées par les associations labellisées dans le cadre de CAMPUS DAY pourront être soutenues à hauteur de 100 %.

- **PROJETS SOLIDAIRES**

Les projets à dimension solidaire à destination exclusive des étudiants pourront être soutenus à hauteur de 100 % par le FSDIE dans la limite de 1000 €.

Au-delà de 1000 €, la part excédentaire pourra faire l'objet d'un financement à hauteur de 50 %. Dans ce cas le calcul de la subvention s'effectuera de la façon suivante :

$$((\text{somme demandée} - 1000\text{€}) / 2) + 1000 \text{ €}$$

## Article 3 – Procédure de dépôt des demandes

Les associations étudiantes sont invitées à se référer au calendrier mis en annexe 1 pour suivre les différentes étapes d'examen

**Etape 1** : La DCI examine la recevabilité des projets conformément à l'article 2.

Les dossiers sont déposés au moins 15 jours avant la date de la commission vie étudiante, à la Direction de la Culture et des Initiatives accompagnés des pièces justificatives demandées.

Tout dossier incomplet ne sera pas analysé.

**Etape 2** : La Commission Vie Etudiante étudie le dossier de demande de subvention et rend un avis. Pour les demandes de subvention de plus de 500 € l'étude des dossiers sera complétée par une audition des associations étudiantes.

Tout projet présenté devant la commission vie étudiante et qui nécessiterait un complément d'informations pourra être présenté devant la dite commission, à sa demande, à la séance suivante.

**Etape 3** : Une notification de proposition d'attribution ou de refus argumenté est envoyée aux responsables de projets.

**Etape 4**: Sur la base de l'avis rendu par la commission de la vie étudiante, les projets retenus sont votés à la commission de la formation et de la vie universitaire. La décision de cette dernière permet le versement des fonds FSDIE.

## Article 4 – Obligations liées au financement des projets

**Les bénéficiaires d'une subvention s'engagent à :**

- Utiliser en priorité le matériel et les structures existantes à l'Université d'Angers,
- Réaliser le projet conformément à la présentation qui en a été faite devant la commission et selon le calendrier établi sous peine de devoir reverser l'aide FSDIE,
- Faire figurer, sur toutes les publications relatives aux projets (ayant un caractère de manifestation publique), la mention « avec la participation du FSDIE de l'Université d'Angers » ainsi que le logo de l'UA,
- A faire parvenir à la DCI, pour validation, le bon à tirer (B.A.T.) de tous les supports de communication,
- Ce que toute manifestation médiatique mentionne l'aide du FSDIE de l'université d'Angers,
- Se conformer à la charte graphique de l'université,
- Faire parvenir à la DCI un rapport moral et financier dans les trois mois plus tard suivant la manifestation, à défaut, l'université pourra exiger le remboursement total ou partiel de la subvention,
- Présenter le projet aux étudiants de l'université d'Angers, une fois l'action terminée. Supports pouvant être mis en ligne sur le site WEB de l'Université, onglet « Initiatives Etudiantes », expositions, conférences, journées de présentation des projets étudiants réalisés via le FSDIE (septembre/mai),
- Développer leur action avec le souci de conforter l'image de l'université d'Angers et d'agir en citoyens responsables vis-à-vis de la collectivité.

**Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée.**

**En cas de reliquat ou de réalisation non conforme au projet déposé il pourra être décidé du remboursement de tout ou partie de la subvention, ou d'une réaffectation à un autre projet présenté par le même porteur.**

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) :

Porteur du projet intitulé :

Représentant l'association

Certifie avoir pris connaissance de la charte de subventionnement FSDIE et m'engage à en respecter les obligations.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

## Annexe 1

### Contacts :

#### Direction de la Culture et des Initiatives :

Dépôt des demandes de fonds FSDIE auprès de Nathalie GALAND

Tel

Mail

#### Référents FSDIE au sein des composantes :

UFR DEG :

UFR LLSH : ...

## ANNEXE 2

La commission Vie Etudiante organise au moins 4 commissions FSDIE par année universitaire

Année universitaire 2014/2015

- **le mardi 18 novembre 2014** à 14h00 à la Présidence de l'Université d'Angers
- Dépôt des dossiers **avant le 31 octobre 2014** à la Direction de la Culture et des Initiatives
- **CFVU le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 - 14h30**
  
- **le mardi 13 janvier 2015** à 14h00 à la Présidence de l'Université d'Angers
- Dépôt des dossiers avant le lundi 15 décembre 2014 à la DCI
- **CFVU le lundi 26 janvier 2015 - 14h30**
  
- **le mardi 10 mars 2015** à 14h00 à la Présidence de l'Université d'Angers
- Dépôt des dossiers le à la DCI le 2 mars 2015 dernier délai
- **CFVU le lundi 23 mars 2015 - 14h30**
  
- **commission CAMPUS DAY**
- **le mardi 16 juin 2015** à 14h00 à la Présidence de l'Université d'Angers
- Dépôt des dossiers le 9 juin 2015 dernier délai à la DCI
- **CFVU le lundi 29 juin 2015 - 14h30**

### Rappel des étapes d'examen du dossier de demande de subvention :

